SARL ABCO-EUROPE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 45 000 euros

Siège social : n° 6, rue des Harnais, 44700 Orvault

Inscrite au R.C.S. Nantes sous n°499 701 365

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 20 NOVEMBRE, à vingt heures, les associés de la Société SARL ABCO-EUROPE se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation du gérant

Sont présents :

Monsieur Perdriat Eric,
Propriétaire de trois cent cinquante et une parts
ci …….**351 parts**

Madame Guillon Fabienne
Propriétaire de quatre-vingt dix neuf parts
ci ……**99 parts**

Total des parts présentes ……..**450 parts**
en pleines propriétés sur les 450 parts composant le capital social.

Monsieur Perdriat Eric préside la séance en qualité de gérant associé.

Le président constate que les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée
- le rapport de gestion du Gérant ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025
- le texte des projets de résolutions.

Le président déclare que tous les documents prescrits par l'article R. 223-18 du Code de Commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée, sur sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Rapport de gestion sur l'activité de la Société** ;
- **Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025;**
- **Quitus au gérant ;**
- **Affectation du résultat net comptable ;**
- **Fixation de la rémunération du gérant**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

Le Président donne lecture :

- **du rapport de gestion du gérant.**

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Gérant sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025, approuve plus spécialement les opérations réalisées pendant la période courant depuis le 1 juillet 2024 au 30 juin 2025 ainsi que, ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et lesdits comptes annuels faisant apparaître un bénéfice net de 2 637 euros.
.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à **Monsieur PERDRIAT Eric** pour ses fonctions de Gérant durant l'exercice clos le 30 juin 2025.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice s'élevant à 2637 euros en report à nouveau.

L'assemblée générale prend acte que, s'agissant du seizième exercice social, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance décide d'approuver la rémunération annuelle nette de la gérance à la somme de 11 500 € outre le remboursement sur justificatifs des frais engagés pour le compte de la société mais règlements des cotisations personnelles de retraite et de prévoyance exclus.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt et une heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Fait à Orvault (44700)

Le 20 novembre 2025

Monsieur PERDRIAT Eric
Gérant associé, Président de séance

Madame GUILLON Fabienne
Associée

.

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)
cerfa
N° 15948*07

Désignation de l'entreprise	SARL ABCO-EUROPE	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	6 RUE DES HARNAIS 44700 ORVAULT	
SIRET	49970135000052	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12	Durée de l'exercice précédent * 12

Exercice N clos le 30/06/2025

ACTIF

		Brut (1)	Amortissements-Provisions (2)	Net (3)
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010	012	
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *	028 22 401	030 13 470	8 932
	Immobilisations financières * (1)	040 15	042	15
	Total I (5)	044 22 416	048 13 470	8 947
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
	Marchandises *	060 54 337	062	54 337
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068 8 125	070	8 125
	Créances (2) — Autres * (3)	072 1 321	074	1 321
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084 34 585	086	34 585
	Charges constatées d'avance *	092 828	094	828
	Total II	096 99 196	098	99 196
	Total général (I + II)	110 121 612	112 13 470	108 143

PASSIF

		Exercice N NET (1)
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120 45 000
	Ecarts de réévaluation	124
	Réserve légale	126 4 500
	Réserves réglementées *	130
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132
	Report à nouveau	134 -26 635
	Résultat de l'exercice	136 2 637
	Subventions d'investissement	137
	Provisions réglementées	140
	Total I	142 25 502
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156 19 999
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166 8 979
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 8 548)	172 11 438
	Comptes courants d'associés	173 41 893
	Autres dettes	175 331
	Produits constatés d'avance	174
	Total III	176 82 641
	Total général (I + II + III)	180 108 143

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	8 751
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	16 000

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SARL ABCO-EUROPE — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ

		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410 : 2 020	412	414 : 2 020	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 : 63 213	442	444 : 46 533	446 : 16 680	
	Installations générales agencements., aménagements divers	450 : 3 831	452	454 : 3 831	456	
	Matériel de transport	460 : 5 254	462	464	466 : 5 254	
	Autres immobilisations corporelles	470 : 3 467	472	474 : 3 000	476 : 467	
Immobilisations financières		480 : 15	482	484	486 : 15	
TOTAL		490 : 77 800	492	494 : 55 383	496 : 22 416	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500 : 2 020	502	504 : 2 020	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530 : 42 716	532 : 11 570	534 : 46 533	536 : 7 753
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540 : 3 831	542	544 : 3 831	546
	Matériel de transport	550 : 4 883	552 : 371	554	556 : 5 254
	Autres immobilisations corporelles	560 : 2 528	562 : 934	564 : 3 000	566 : 463
TOTAL		570 : 55 978	572 : 12 875	574 : 55 383	576 : 13 470

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé : 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1	55 383	55 383		16 000	16 000			
2				**VOIR ANNEXE**				
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 : 55 383	580 : 55 383	582	584 : 16 000	586 : 16 000	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
				TOTAL	596 : 16 000	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

4 **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABCO-EUROPE

Néant ☐*

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour depréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	96 415
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés			983	2 813
Déficits reportables			984	93 602
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	93 602

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380	
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	48 250
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	12 699
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2033-E-SD 2025

Désignation de l'entreprise : SARL ABCO-EUROPE — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/07/2024 et clos le : 30/06/2025 — Durée en nombre de mois : 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	1
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	189 514
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	189 514

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	45
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	1 500
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	1 545

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	105 537
Variation négative des stocks	145	17 269
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	20 262
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	2
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	143 070

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	47 990

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des fomrulaires nos 1329-AC et 1329-DEF	117	47 990

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	/ /	016	/ /	
Date de cessation				/ /	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

** Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD , au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n ° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés" .*

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SARL ABCO-EUROPE
Numéro Siret 49970136500052

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

Annexe cadre III 2033 C

A - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES

N° ligne	Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortis-sements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Court terme	Plus ou Moins-values			Plus-values taxables à 19 %
							Long terme			
							19 %	15 % ou 12.8 %	à 0 %	
1	F. KINEMATIQ	2 020	2 020							
2	MATERIEL DE DE	1 700	1 700							
3	WE STAND 18 M2	3 235	3 235							
4	TRANSPALETTE H	629	629							
5	PINCES RG6 SYSA	3 226	3 226							
6	CAPTEUR DE FOR	3 060	3 060							
7	F. STERKELEC RO	27 800	27 800		16 000	16 000				
8	F. EURO PRESS P	625	625							
9	2 CHARIOTS PRO	6 258	6 258							
10	ENSEIGNE PUBLI	678	678							
11	ALARME CTV SCI	3 153	3 153							
12	ORDINATEUR MA	622	622							
13	PC PORTABLE DE	600	600							
14	PC DELLE PRECIS	879	879							
15	PC DELL	569	569							
16	ARMOIRE BASSE O	330	330							
	Total	**55 383**	**55 383**		**16 000**	**16 000**				

Copyright Groupe ISA 2025 ISACOMPTA